

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par le soussigné, monsieur Stéphane LaBarre, Directeur général et Secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, 17 novembre 2023 à 18 h 30 à l'église ; 1845, chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO 2023-0143**

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

66, CHEMIN LAKEVIEW
LOT 2 827 289

NATURE ET EFFETS :

La demande de dérogation mineure no 2023-0143 vise à régulariser la position du porte-à-faux de la résidence à une distance de 3,73 mètres de la ligne latérale droite, 66 chemin Lakeview, lot 2 827 289 ;

La grille des usages et des normes de la zone H-065 du règlement de zonage no 634 prescrit : « une distance d'au moins 6 mètres à respecter ».

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO 2023-0142**

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

CHEMIN DES GALETS
LOT 2 826 476

NATURE ET EFFETS :

La demande de dérogation mineure no 2023-0142 vise à permettre la construction d'un garage détaché à une distance d'au moins 1,60 mètre de la ligne latérale gauche, chemin des Galets, lot 2 826 476 ;

L'article 114 du règlement de zonage no 634 prescrit : « une distance à respecter d'au moins 3 mètres d'une ligne latérale » ;

Tout intéressé pourra se faire entendre lors de la séance du conseil municipal relativement à ces demandes.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 20 octobre 2023



Stéphane LaBarre
Directeur général et Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je, soussigné, monsieur Stéphane LaBarre, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité (www.stadolpethoward.qc.ca), le 20 octobre 2023 entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Ce 20 octobre 2023.



Stéphane LaBarre
Directeur général et Secrétaire-trésorier